

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 001-200070118-20240924-DEL_24_09_24_11-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 25

Représentés : 8

Absents : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Mme Nelly DUVERNAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : M. Bernard ALBAN (pouvoir à M. Philippe PROST), Mme Patricia CHMARA (pouvoir à M. Jean-Claude DESCHIZEAUX), M. Renaud DUMAY (pouvoir à M. Benoît PEIGNÉ), M. Gaëtan FAUVAIN (pouvoir à Mme Christelle PAGET), M. Vincent GELAS (pouvoir à Mme Fabienne GIMARET), Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), Mme Magalie PEZZOTTA, M. Roger RIBOLLET, M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRÉ),

Secrétaire de séance : Mme Fabienne GIMARET

N°2024/09/24/11 – Autorisation de signer l'accord-cadre relatif à l'entretien de terrains sportifs – Marché public de services (procédure adaptée)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles R2123-1 (section 1°), R2123-4 et R2123-5 (procédures adaptées), ainsi que les articles R2162-1 à R2162-14 (Accords-Cadres),

Vu l'avis d'appel public à concurrence paru le 17 juin 2024 au BOAMP,

Vu le procès-verbal de classement des offres établi le 27 août 2024, après réunion de la CEO,

Vu les crédits inscrits au budget,

M. Jean-Pierre CHAMPION, Vice-Président, propose au Conseil communautaire d'autoriser la signature d'un marché passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, avec montant maximum, relatif à l'entretien de terrains sportifs.

Les offres financières ont été comparées sur la base d'un DQE de simulation correspondant à une estimation des prestations à réaliser sur une année sur les sites suivants : Espace d'Initiation Athlétique Actisport, Stade Romain VAILLANT à Actisport et plateau sportif du complexe sportif Visiosport.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer le marché passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, avec montant maximum, ainsi que l'ensemble des bons de commande se rapportant à cet accord-cadre, relatif à l'entretien de terrains sportifs, pour un montant de 12 638,00 € HT soit 15 165,60 € TTC avec la société TECHNIGAZON – 54700 ATTON – SIRET 509 256 434 00028,

L'accord-cadre prévoit sur la totalité des bons de commande un montant maximum annuel de 35 000,00 € HT.

PRECISE que l'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois, à compter du 1^{er} octobre 2024, pouvant être renouvelée 3 fois pour une durée de 12 mois, sauf décision expresse de mettre fin à l'accord-cadre intervenant au plus tard 30 jours calendaires avant la date d'échéance de la période initiale ou d'une reconduction ultérieure.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 24 septembre 2024

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX